

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE DIX-NEUF SEPTEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 13 septembre 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Christophe ROBIN, Nicole POULAIN.

Marie-Paule ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Carole BERECHEL, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Nathalie BOUZID, David BURLLOT, Catherine CORDON (*suppléante de Jean-Michel LEBRET, absent*), Thibault CARFANTAN, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Julie GAUDIN (*suppléante d'Anne-Gaud MILLORIT, absente*), Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Marc LE GUYADER, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Christelle LEVY-ROBERT, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Daniel MACE (*suppléant de Daniel COMMAULT, absent*), Caroline MERIAN, Catherine MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Suzanne BOURDÉ donne pouvoir à David L'HOMME,
- Camille CAURET donne pouvoir à Thierry GAUVRIT,
- Alain GOUEZIN donne pouvoir à David BURLLOT,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Nicole POULAIN,
- Michel VIMONT donne pouvoir à Catherine LELIONNAIS,
- Yvon BERHAULT, Valérie BIDAUD, Jérémy BOULARD, Jean-François CORDON, Claudine MOISAN, Sébastien PUEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Sylvie HERVO

Délibération n°2023-159

Membres en exercice : 69 Présents : 58

Absents : 11

Pouvoirs : 5

**AMENAGEMENT NUMERIQUE – DEMATERIALISATION
PARTENARIAT SIG AVEC SAINT BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION – BILAN FINANCIER DEFINITIF**

En janvier 2018, une convention de partenariat avait été mise en place avec Saint-Brieuc Armor Agglomération et le PETR du Pays de Saint-Brieuc pour la mise en place d'un service unifié pour l'actualisation et le développement d'un système d'information géographique (SIG). Lors du Conseil

communautaire du 27 avril 2021, il avait été acté de prolonger ce partenariat jusqu'au 31 décembre 2022.

Concrètement, le portage de l'ensemble des moyens humains, techniques et financiers liés à ce partenariat est assuré par Saint-Brieuc Armor Agglomération, qui le répercute ensuite financièrement à Lamballe Terre & Mer à raison de 2,68 € / habitant / an, correspondant à une contribution annuelle de 179 000 €. Cette contribution annuelle est ensuite ajustée en fonction des dépenses réelles supportées par Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Le 29 juin 2021, Lamballe Terre & Mer a décidé de se doter de son propre SIG à compter du 1^{er} janvier 2023, et par voie de conséquence de ne pas reconduire ce partenariat.

Le bilan financier définitif de ce service unifié pour les années 2021 et 2022, annexé à la présente délibération, fait apparaître un reste à charge de Lamballe Terre & Mer de 1 658,26 €.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE le bilan financier définitif du partenariat SIG établi avec Saint Brieuc Armor Agglomération, ci-après,
- DECIDE de verser le solde financier de 1 658,26 € à Saint Brieuc Armor Agglomération,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

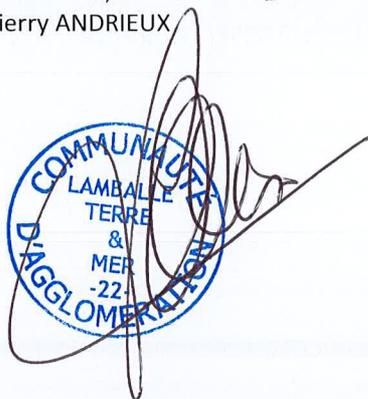
VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

26 SEP. 2023

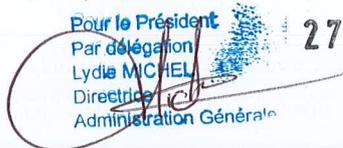


Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le
De la publication le

27 SEP. 2023

Pour le Président
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale

27 SEP. 2023



Partenariat SIG 2018 – 2020
Prolongation 2021-2022
Bilan budgétaire année 2021
Comptes arrêtés au 03/05/2023

Catégories de dépenses	Montant réalisé
Charges de personnel	436 156,35 €
Charges de personnel	436 156,35 €
Frais de fonctionnement	25 403,28 €
Frais de fonctionnement (Forfait par agent)	24 816,00 €
Petit matériel	587,28 €
Architecture réseau : location et maintenance	111 131,44 €
ESRI Contrat ELA	70 200 €
Maintenance Extranet	2 553,60 €
Maintenance PCIBase (intégration cadastre)	904,22 €
Maintenance RADS	4 309,07 €
Hébergement RADS	5 451,78 €
Plateforme hébergement	19 512,00 €
OVH hébergement du nom de domaine	22,77 €
FME (topographie)	1 872,00 €
Maintenance du matériel topo	6 306,00 €
Total année 2021	572 691,07 €

Recettes	Nombre d'habitants	Montant réalisé
Cotisations et contribution des EPCI		584 000,00 €
Cotisation Lamballe Terre et Mer 2,68 € par habitant	66 782	179 000,00 €
Contribution de Saint-Brieuc Armor Agglomération 2,68 € par habitant	151 020	405 000,00 €
Participation forfaitaire		3 000,00 €
Participation du Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc		3 000,00 €
TOTAL année 2021		587 000,00 €

Résultat Recettes 2021 – Dépenses 2021 : + 14 308,93 €

Répartition de la différence dans le cadre de la convention de partenariat 2018 - 2022 :

EPCI	Population	Ventilation
LTM	66 782	4 387,37 €
SBAA	151 020	9 921,56 €
Total année 2022	217 802	14 308,93 €

Partenariat SIG 2018 – 2020
Prolongation 2021-2022
Bilan budgétaire année 2022
Comptes arrêtés au 03/05/2023

Catégories de dépenses	Montant réalisé
Charges de personnel	449 185,71 €
Charges de personnel	449 185,71 €
Frais de fonctionnement	24 904,68 €
Frais de fonctionnement (Forfait par agent)	24 816,00 €
Petit matériel	88,68 €
Architecture réseau : location et maintenance	114 513,18 €
ESRI Contrat ELA	70 200,00 €
Maintenance Extranet et PCIBASE	2 886,87 €
Maintenance RADS	4 339,68 €
Hébergement RADS	5 490,50 €
Plateforme hébergement	11 906,28 €
OVH hébergement du nom de domaine	16,78 €
FME (topographie)	1 872,00 €
Maintenance du matériel topo	5 885,07 €
Assistance société NAOMIS pour le maintien en condition opérationnelle des traitements et outils	11 916,00 €
Total année 2022	588 603,57 €

Recettes	Nombre d'habitants	Montant réalisé
Cotisations et contribution des EPCI		584 000,00 €
Cotisation Lamballe Terre et Mer 2,68 € par habitant	66 782	179 000,00 €
Contribution de Saint-Brieuc Armor Agglomération 2,68 € par habitant	151 020	405 000,00 €
Participation forfaitaire		3 000,00 €
Participation du Syndicat Mixte de la Baie de Saint-Brieuc		3 000,00 €
TOTAL année 2022		587 000,00 €

Résultat Recettes 2022 – Dépenses 2022 : - 1 603,57 €

Répartition de la différence dans le cadre de la convention de partenariat 2018 - 2022 :

EPCI	Population	Ventilation
LTM	66 782	- 491,68 €
SBAA	151 020	- 1 111,89 €
Total année 2022	217 802	- 1 603,57 €

Récapitulatif 2021 – 2022
Différence dépense – recettes pour Lamballe Terre & Mer

Résultat	Montant LTM
Montant 2021 (Partenariat SIG)	4 387,37 €
Montant 2022 (Partenariat SIG)	- 491,68 €
Montant 2023 (Hors partenariat)	- 5 553,95 €
Total	- 1 658,26 €

Montant à percevoir par Saint-Brieuc Armor Agglomération au titre des dépenses effectuées dans le cadre de la prolongation du partenariat sur 2021-2022 et sur l'année 2023 pour Lamballe Terre et Mer : 1 658,26

Dépenses 2023
Effectuées au titre de Saint-Brieuc Armor
Agglomération et de Lamballe Terre et Mer

Catégories de dépenses	Montant réalisé
Facturation SIRAP pour le maintien de la solution R'ADS (hébergement)	4 516,61 €
Facturation SIRAP pour le maintien de la solution R'ADS (maintenance)	5 714,35 €
Total	10 230,96 €

Répartition de la somme facturée hors convention :

EPCI	Nombre de communes	Ventilation
LTM	38	- 5 553,95 €
SBAA	32	- 4 677,01 €
Total	70	- 10 230,96 €